



176 mai 2017

Mairie 202.99.69.70.52 @ feins@orange.fr Permanences: Maire et Adjoints sur rendez-vous

Ouverture du secrétariat :

lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h

mercredi : 13h30 à 16h30 samedi : 9h00 à 11h30 Services de garde Services d'urgence

Pharmacie: 32 37 (service payant 0,24 mn)

Médecins de garde : 36 24

SAMU : **15**Pompiers : **18**Gendarmerie : **17**

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal: 2 juin 2017 à 20h30

MAIRIE

- ▶ La mairie reconduit le dispositif « Argent de poche » cette année. Aussi les jeunes Finésiens (filles ou garçons) âgés de 16 et 17 ans peuvent retirer un dossier d'inscription en mairie depuis le 15 avril 2017. Les dossiers complets devront être remis avant le 15 juin 2017. Huit candidatures seront retenues, une réunion d'information pour les huit jeunes sélectionnés aura lieu le 24 juin 2017 à 11h.
- ▶ Afin d'améliorer la sécurité des enfants aux abords de l'école, le parking rue Rome de Lavène a été agrandit et aménagé.
- ▶ Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent le jour du vote, vous avez la possibilité de désigner un autre électeur pour voter à votre place par procuration en vous rendant à la gendarmerie. Plus d'information sur service-public.fr

ACPG - CATM

A l'occasion de la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, une gerbe de fleur sera déposée au Monument aux Morts le Lundi 8 mai 2017 à 11h30. A cette occasion, une remise de médaille sera faite à deux porte-drapeaux. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie.

DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE

La campagne de déclaration des revenus de l'année 2016 est lancée. Les services de déclaration en ligne et sur smartphone sont ouverts, jusqu'au mardi 30 mai 2017 (minuit). La date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au mercredi 17 mai 2017 (minuit). Les imprimés vierges sont disponibles sur le site <u>impots.gouv.fr.</u> Le dispositif d'accueil des Centres des Finances Publiques, ainsi que les lieux et calendrier des permanences sur des sites extérieurs sont disponibles sur le site de la commune de Feins en page d'accueil.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

APPEL A PROJETS CITOYENS POUR DES MOBILITÉS DURABLES

La Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné lance un appel à projets citoyens

foldible pour des mobilités durables. Vous avez une idée de projet pour favoriser les alternatives à la

Val d'ille pour des mobilités durables. Vous avez une idée de projet pour favoriser les alternatives à la Aubigné voiture individuelle, pour faciliter les mobilités de toutes et tous sur le territoire? Animations, actions de sensibilisation, pedibus, vélobus, ateliers de réparation de vélos... Partagez-la et faites la connaître avant le jeudi 1^{er} juin 2017. Envoyez votre dossier de candidature à la communauté de communes (à télécharger sur le site internet du Val d'Ille-Aubigné ou à demander par mail ou téléphone). Le lauréat sera désigné en juin. A gagner : un prix de 500€ à 1500€ pour démarrer et selon les besoins, un accompagnement technique. Toute association ou groupe de citoyens du territoire intercommunal peut participer. Pour être sélectionné, le projet devra démontrer

sa « durabilité » : préserver l'environnement, être solidaire, s'appuyer sur la participation des habitants, etc.

Plus d'informations: www.valdille-aubigne.fr / mobilites@valdille-aubigne.fr / tél:02 99 69 86 01



Dans le cadre du plan de lutte contre les frelons asiatiques, la commission économie et développement durable de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné a validé la prise en charge à 100 % des frais d'enlèvement des nids de frelons asiatiques pour l'année 2017 sur l'ensemble des communes du territoire. Une convention a été passée avec le FGDON35 (organisme à vocation sanitaire en charge de l'animation du programme de lutte contre les frelons asiatiques sur le département d'Ille-et-Vilaine. N° de la plateforme d'appel : 02 23 48 26 23



Le comité citoyen : un espace d'échange et de démocratie participative.

Le comité citoyen du Val d'Ille-Aubigné se réunit tous les mois pour réfléchir et travailler sur les dossiers et thématiques de la communauté de communes. Après avoir participé à l'élaboration du projet de territoire, les membres, citoyens non élus et indépendants, reprennent les échanges pour mettre en place des actions de lien social.

Vous souhaitez venir à une réunion, elles sont ouvertes à tous. Suivez nous sur le blog : http://comitecitoyen.valdille-aubigne.fr et inscrivez-vous pour recevoir la lettre d'information. Envoyez nous vos questions, idées, à <u>concertation@valdille-aubigne.fr</u>

PRÉFECTURE

RISQUE DE FEUX DE FORET EN ILLE-ET-VILAINE - Le Préfet appelle à la prudence. Les conditions météorologiques particulièrement favorables ces dernières semaines font apparaître un risque potentiel «Feux de forêt » sur les communes recensées par l'arrêté république française préfectoral du 7 novembre 1980 : Feins est recensé comme commune particulièrement sensibles au risque incendie.



Le Préfet rappelle la réglementation de l'usage du feu en Ille-et-Vilaine (Arrêté préfectorale du 20 avril 2015 disponible sur le site de la commune Vie pratique>Environnement).

Si vous êtes témoin d'un départ de feu : informez les pompiers 18 ou 112 pour les portables le plus vite et le précisément possible, attaquez le feu si possible.

Plus d'informations sur le site de la commune en page d'accueil.

ARCHITECTE CONSEIL



Une permanence de l'architecte conseil aura lieu le jeudi 18 mai le matin.

Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes

du Val d'Ille - Aubigné Tél. :02.99.55.20.23

FAMILLES RURALES



L'ALSH du pays d'Aubigné d'Andouillé-Neuville ouvre cet été du 10 juillet au 25 août

Journée d'inscription le 10 juin 2017.

Plus de renseignements et dossier d'inscription à partir du 1^{er} juin sur http://www.clshandouilleneuville.sitew.com

SMICTOM



Les lundis 1^{er} et 8 mai et le jeudi 25 mai sont des jours fériés, les déchèteries seront donc

Les collectes pour les semaines 18 et 19 seront décalées d'une journée à compter du jour férié.

Les collectes du **mercredi 24 mai sont avancées**. Merci de présenter votre bac le mardi soir.

GENDARMERIE NATIONALE



Depuis le 20 mars 2017, l'application pour téléphones portables ou tablettes **STOP CAMBRIOLAGES** est active pour le groupement de gendarmerie d'Ille-et-Vilaine. Cette application permet aux particuliers et aux professionnels d'avoir un accès direct à des conseils sur la prévention des cambriolages, la localisation de la brigade la plus proche et l'information en temps réel sur des phénomènes de cambriolages détectés en Ille-et-Vilaine par des notifications. Le téléchargement (androïd ou ios) de cette application est totalement gratuit.

Des dépliants sont à votre disposition en mairie ou sur le site de la commune Vie pratique>Prévention et sécurité.

SMICTOM





Retrouvez toutes les dates des ventes de composteurs sur <u>www.jadoptelezerodechet.fr</u> Plus de renseignements auprès du SMICTOM 02 99 69 03 15 ou sur le site de la commune rubrique Vie pratique>déchets ménagers.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2017

Le trente et un mars deux mil dix sept, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents: M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle.

<u>Absente excusée</u>: Mme PATRAT Annick donne pouvoir à M. BODINAUD Stéphane, Mme LE BOHEC Inès donne pouvoir à Mme BOYER Pia.

Secrétaire de séance : M. HONORÉ Jean-Yves.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 24 février 2017.

I - INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1^{er} Maire adjoint, fait part aux membres du Conseil municipal qu'une consultation du public est ouverte du 13 mars 2017 au 10 avril 2017, sur la demande formulée par Monsieur

le gérant du GAEC DE LA TOUR en vue d'obtenir l'enregistrement d'un dossier relatif à l'extension d'un élevage porcin avec construction d'un bâtiment, implanté au lieu-dit « Boëssel » sur le territoire de la commune de Sens de Bretagne et à la mise à jour du plan d'épandage.

Ce dossier est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation.

Conformément à l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, il appartient aux membres du Conseil municipal de donner son avis sur cette demande d'enregistrement présentée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal donne un avis favorable sur cette demande d'enregistrement présentée ci-dessus.

II - DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 2 051 située «1, Rue de Marcillé», sur la parcelle A 2 053 située «3, Rue de Marcillé», propriété de M. Joseph MARCAIS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

III - DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de revenir sur la décision actée lors de la séance du Conseil en date du 24 février 2017, au titre du droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 000 située «8, Rue de Marcillé», propriété de M. Joseph MARCAIS. Effectivement, la commune ne peut pas faire valoir son droit de préemption urbain sur un emplacement réservé uniquement, de ce fait, il convient d'annuler la délibération n° 010 - 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'annulation de la délibération n° 010 - 2017.

IV - CCVIA: CONVENTION DE SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que depuis le 01/07/2015, les communautés de communes du Val d'Ille et du Pays d'Aubigné instruisaient les autorisations et déclarations d'urbanisme pour le compte de leurs communes membres, dans le cadre d'un service mutualisé d'instruction du droit des sols formalisé par convention.

Considérant que la constitution de ces services faisait l'objet de conventions dont le contenu des clauses étaient quasiment identiques, le Président propose d'étendre le service commun « instruction droit des sols »à l'échelle des 19 communes membres de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, et de réviser les modalités d'intervention dudit service commun tel que présenté dans le projet de convention joint consistant notamment en

- la répartition de l'instruction entre EPCI et les communes des demandes d'autorisations et déclaration selon leur nature (PC, PA, CU, DP, etc...),
- la redéfinition des missions exercées en phase procédure d'instruction,
- le coût du service commun à l'ensemble des 19 communes serait supporté intégralement par la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

Vu la convention de service commun d'instruction du droit des sols présenté à la commune de Feins,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la convention telle que présentée en annexe.

V – INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS LOCAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les décisions validées lors des séances du 27 mars 2014 et du 27 juin 2014 dans le cadre de l'indemnité du Maire et de l'indemnité des adjoints.

Le Conseil municipal a voté un taux d'indemnité en fonction de l'indice 1015 pour le Maire et les Adjoints.

Le décret du 25 mai 2016 prévoyait une première revalorisation du point d'indice de la Fonction publique au 1^{er} juillet 2016 (+ 0,6%) et une seconde majoration au 1^{er} février 2017 (également + 0,6%). Ces dispositions entraînaient donc une augmentation des indemnités de fonction des élus locaux. A cela s'est ajouté un second décret en date du 26 janvier 2017 qui modifie le barème de correspondance entre les indices bruts et les indices majorés de rémunération dans la fonction publique au 1^{er} janvier 2017.

L'indice brut terminal servant de référence de détermination des indemnités de fonction est passé de **1015 à 1022**. Cet indice brut sera porté à **1027** au 1^{er} janvier 2018.

Par conséquent, il convient de viser « **l'indice brut terminal** de la Fonction publique » en vigueur servant de référence de détermination des indemnités de fonction afin d'éviter d'avoir à délibérer à nouveau en cours de mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider **l'indice brut terminal** servant de référence pour la détermination des indemnités de fonction des élus.

VI - AFFECTATION DE RÉSULTATS - BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016. Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **763 723,15**€ le Conseil municipal, décide de reporter

326 602,15 € en excédant de fonctionnement et et décide d'affecter **437 121,00** € à la section investissement au compte 1068.

VII - VOTE DES 3 TAXES 2017

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter le taux des 3 taxes locales pour l'année 2017 avant de voter le Budget Primitif. Il propose :

- de ne pas augmenter la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti :

- taxe d'habitation => 13,92 % - taxe sur le foncier bâti : => 16,48 % - taxe sur le foncier non bâti => 40,18 %

le Conseil municipal procède au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition des 3 taxes locales pour l'année 2017, aux taux constants de :

- taxe d'habitation : =>13,92 %
- taxe sur le foncier bâti : => 16,48 %
- taxe sur le foncier non bâti : => 40,18 %

VIII - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter le budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, vote le budget primitif de la commune qui s'équilibre de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	987 427,00 €	987 427,00 €
INVESTISSEMENT	1 057 249,22 €	1 057 249,22 €
TOTAL	2 044 676,22 €	2 044 676,22 €

IX - ASSAINISSEMENT COLLECTIF: TARIFS 2017

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1er Adjoint au Maire présente aux membres du Conseil municipal la situation sur l'assainissement collectif.

VU la délibération en date du 27/03/2016 fixant les tarifs d'assainissement collectif pour la commune pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017,

CONSIDÉRANT le budget primitif Assainissement 2017, afin d'équilibrer le budget de fonctionnement, il propose d'augmenter le tarif de la part mobile de 1,90 € à **1,95** €.

A - REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir le tarif de l'assainissement collectif applicables du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 soit :

- pour les constructions **raccordées** au réseau d'eau potable : **part fixe = 20 €**,

décide d'augmenter le tarif de l'assainissement collectif applicables du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 soit : part mobile = 1,95 € / m³

B-REDEVANCE ASSAINISSEMENT - CAS PARTICULIERS

Monsieur Jean-Yves HONORÉ demande au Conseil municipal de se prononcer également sur les tarifs de la redevance assainissement des cas particuliers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs de la redevance d'assainissement des cas particuliers, soit :

Forfait fixe annuel: 20 € HT

décide d'augmenter le tarif de l'assainissement collectif applicables du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 soit : Redevance 25 m3/personne à 1,95 € HT/m3

Ces tarifs sont applicables du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

C – PÉNALITÉS POUR LES RACCORDABLES NON RACCORDES

Monsieur Jean-Yves HONORÉ demande au Conseil municipal de se prononcer sur le taux de majoration à appliquer aux abonnés raccordables non raccordés. Il rappelle que le taux de majoration depuis 2009 était de 1.5.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir le taux de majoration à appliquer aux abonnés raccordables non raccordés à 1.5.

X - AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016. Constatant que le compte

administratif présente un excédent de fonctionnement de 5 645,03 €, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter 5 645,03 € en excédent de fonctionnement.

XI - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter le budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif Assainissement qui s'équilibre de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	49 000,00 €	49 000,00 €
INVESTISSEMENT	143 432,00 €	143432,00 €
TOTAL	192 432,00 €	192 432,00 €

XII - AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ZAC

Le Conseil municipal statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016. Constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 8 382,20 €, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter **8 382,20** € en déficit de fonctionnement.

XIII - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE - ZAC

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter le budget primitif 2017. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif de la ZAC qui s'équilibre

de la façon suivante:

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	358 383,00 €	358 383,00 €
INVESTISSEMENT	408 646,00 €	408 646,00 €
TOTAL	767 029,00 €	767 029,00 €

XIV-BVII: CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES DES COLLECTIVITÉS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet mène sur son territoire une politique de reconquête de la qualité de l'eau depuis plusieurs années déjà. Dans ce cadre, le Syndicat a proposé d'engager la commune dans une démarche d'amélioration des pratiques par une signature de la Charte Régionale Bretonne « entretien des espaces des collectivités ». L'animatrice au Syndicat BVII sur cette thématique, est aussi venue présenter plus en détail cette démarche.

L'objectif du Syndicat BVII est que toutes les communes du BVII s'engagent dans cette démarche pour montrer l'engagement fort du territoire et de ses communes adhérentes dans cet objectif d'amélioration des pratiques.

Le Syndicat BVII lance une signature officielle de cette charte et sollicite la commune pour l'adhésion de cette démarche.

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

XV - TRAME du PADD

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

XVI - SYNTHÈSE du PLUi

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que la Communauté de communes du Val d'ille -Aubigné a décidé l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Avec la création de la nouvelle intercommunalité, ce document va désormais concerner un territoire de 19 communes.

Les axes sont les suivants :

- la démographie,
- l'habitat,
- l'économie,
- la consommation foncière,
- la question urbaine,
- la transition énergétique,
- les déplacements,
- l'agriculture,
- l'environnement

XVII – QUESTIONS DIVERSES

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Tableau de présence pour les élections Présidentielles

Le tableau des permanences pour les élections présidentielles des dimanches 23 avril et 7 mai 2017 s'établit comme suit :

Dimanche 23 avril 2017

8h00 – 10h30	Rodrigue FAUTREZ / Henri PORCHER	ALAIN FOUGLÉ
10h30 - 13h00	Floriane BIARD / Stéphane BODINAUD	Jean-Yves HONORÉ
13h00 - 16h30	Loïc BRÉAL / Michel BURGOT	Jean ORY
16h30 - 19h00	Pia BOYER / Christèle LEGRY	ALAIN FOUGLÉ

Dimanche 7 mai 2017

8h00 – 10h30	Rodrigue FAUTREZ / Henri PORCHER	ALAIN FOUGLÉ
10h30 - 13h00	Floriane BIARD / Stéphane BODINAUD	Jean-Yves HONORÉ
13h00 - 16h30	Loïc BRÉAL / Pia BOYER	Jean ORY
16h30 - 19h00	/ Stéphane BODINAUD	ALAIN FOUGLÉ

Le samedi 15 avril 2017 à 11 heures : Lors de la Cérémonie de citoyenneté, les cartes d'électeurs seront remises aux Jeunes de 18 ans.

TERRAINS COMMUNAUX

Vente de foin 1ha33 / 200€ date buttoir fin avril 2017

Monsieur Jean-Yves HONORÉ indique aux membres du Conseil municipal que les parcelles situées à la Rue, représentant 2ha 60 ca environ sont actuellement enherbées. Le Conseil municipal vend le fourrage (foin) sur une partie des parcelles pour une surface d' 1,33 hectare au prix de 200 € (1 seul lot).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la vente de foin pour une surface d' 1,33 hectare au prix de 200 €(1 seul lot).

ECOLE PIERRE MARIE CHOLLET

Mme Floriane COQUILLET, 3ième Adjointe au Maire, soumet aux membres du Conseil municipal un compte rendu du Conseil d'école ayant eu lieu le 02 mars 2017.

La prévision des effectifs pour la rentrée 2017 / 2018 serait de 132 enfants, un nombre stable par rapport à la rentrée précédente .

- les TPS ne sont pas pris en compte ni comptés pour l'instant dans les 132. A voir si possibilité d'en prendre quelques uns ou pas du tout.
- Effectifs stables à 6 classes.
- RAPPEL : la classe 6 n'est pas adaptée, la prochaine rentrée passe encore mais pour la rentrée 2018/2019 , vu les effectifs, il faudra certainement un préfabriqué ou construction (à prévoir dans notre budget.)

Sorties 2016/2017:

- I. cycle 3 forêt de Brocéliande
- II. cycle 2 faune et flore

Sorties les moins coûteuses possible cette année afin de garder de l'argent pour l'année scolaire 2017/2018.

La classe de découverte avec toute l'école aura lieu au printemps 2018 et non pas en septembre 2017, du fait d'un manque de disponibilité de centres à cette période (peu de centres pouvant accueillir des maternelles)

Piscine:

du 7 avril au 7 juillet : 11 séances de9h40 à 10h30, peu d'accompagnateurs se sont manifestés (agrément nécessaire)

les enseignants relancent.

Projet musique financé par la mairie cycle 1 avec l'EMI : projet échelonné pour préparer la fête de l'école.

Thème: album la chasse à l'ours

Projet potager : en construction dans l'espace entre les deux cours ; demande d'intervention des services techniques afin de fournir de la **terre végétale** et des sacs de terreau après les vacances de Pâques.

Marché des connaissances : poursuite du dispositif

Le club des amis Finésiens viendra à l'école pour l'après-midi : jeux de société avec les enfants. Le club apporte le goûter.

Une **subvention exceptionnelle** est demandée pour la **classe découverte 2018,** par avance (déjà évoqué en réunion adjoints). À déterminer le budget 2018 de manière à ce que les enseignants puissent calculer le reste à charge des familles. À définir ensemble.

Étude surveillée

Possibilité d'une mise en place d'une étude surveillée dans l'ancien dortoir avec une nouvelle organisation sur les besoins humains (personnel communal) et aussi sur le matériel à la rentrée prochaine. Actuellement, tous les enfants sont regroupés sur site « halte garderie ». Un petit bilan sur la fréquentation des enfants (niveau par classe – horaire de départ etc ...) s'impose de manière à déterminer la faisabilité du projet.

ALPA

Le dimanche 2 avril 2017 : Régate d'aviron

SADIV

Nomination d'un nouveau Directeur Général

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H55.

Conseil municipal

Prochaines réunions le 28 avril 2017 à 20h30.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES







Les NOCT'EN BULLES

Avis de recherche

Vous avez entre 12 et 16 ans ? Rejoignez la troupe « junior » des Noct'en Bulles pour monter sur les planches...

Les répétitions ont lieu d'octobre à février, les représentations en mars. Si vous êtes intéressés, contactez Nathalie au 06 98 00 19 37 avant fin juin (le temps de choisir la pièce en fonction du nombre d'acteurs).



Le 20 janvier dernier, l'APE organisait sa première collecte de papier au profit des enfants de l'école. Cette collecte, qui a mobilisé les habitants de la commune au-delà des parents d'élèves nous a permis de récolter un peu moins de 4 tonnes de vieux papiers, annuaires, journaux... Un grand, grand merci à tous pour votre participation!

L'agent récolté servira à financer le voyage de nos petits écoliers, au cours de l'année scolaire 2017-2018.

C'est pourquoi nous reconduisons l'opération et qu'un conteneur sera de nouveau présent sur la parking à l'arrière de la salle des fêtes

le 10 juin 2017 de 10h à 12h et de 14h à 16h.

N'hésitez donc pas à conserver dès à présent vos vieux papiers, journaux, annuaires... et à solliciter les particuliers et les entreprises de votre entourage. Les enfants de l'école vous disent merci d'avance!



ACCA

L'assemblée générale de l'Association Communale de Chasse Agréée de Feins se déroulera :

Dimanche 7 mai 2017 à 10h00 à la salle des fêtes de Feins

Les classes 7 à Feins Le 17 juin 2017 Ça se fête !



Cette année, si vous êtes des classes 7, vous êtes sûrement prêts à fêter votre anniversaire avec nous. Venez nous rejoindre le samedi 17 juin 2017.

Rendez-vous à 12 heures pour le dépôt de la gerbe de fleurs, suivi de la photo à 12h15. Sans oublier le repas à 12h45 à la salle des fêtes de Feins.

Personnes à contacter : Aurélie ROUVRAIS 06 71 94 96 42, Chantal BEAULIEU 06 32 68 05 43, Loïc BRÉAL 06 23 85 92 96, Christelle LAMBERT 06 01 72 56 82



Nous remercions beaucoup notre clientèle d'être venue au pot pour la première année de l'épicerie.

Suite au tirage au sort des cartes de fidélité de pain les gagnants sont :

Mme BRIAND, Mme DELATOUCHE, Mme HONORÉ Juliette,
M. et Mme MACÉ Pierrette, M. et Mme LEMONIER =>1 panier garni
Mme DINARD Michelle => 1 corbeille
M. et Mme Cyril CORMIER => 1 week-end à Cancale

Merci à tous.

Nous serons ouvert le lundi 8 mai

PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

Vends

Poussette GRACO achetée début 2016 Très bon état, l'enfant peut être face parent ou route. Habillage hiver et pluie 170€ 06.45.30.40.87

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois <u>au plus tard</u>.

<u>Dépôt légal</u> : 37 <u>Directeur de la publication</u> : Alain FOUGLÉ <u>Réalisation</u> : Mairie de FEINS <u>Nombre d'exemplaires</u> : 150